



AVIS DE TAUX DE DIVIDENDE

BCE Inc. continuera d'avoir, le 1er décembre 2017, des actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif rachetables de série Z (« actions privilégiées de série Z ») en circulation si, suivant la fin de la période de conversion le 17 novembre 2017, BCE Inc. détermine qu'au moins 1 000 000 actions privilégiées de série Z resteraient en circulation. Dans ce cas, à compter du 1er décembre 2017, et pendant les cinq années suivant cette date, des dividendes en espèces fixes seront versés trimestriellement, si le conseil d'administration de BCE Inc. en déclare, sur les actions privilégiées de série Z, dividendes qui seront déterminés en fonction d'un taux de dividende annuel fixe de 3,904 %.